

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

BILPAPER ÉDITIONS SRL

Chaussée de Tervuren, 50 - 1410 Waterloo (Belgique)

Tél. : +32 479 65 63 20 / TVA BE0460 284 992

### DÉFINITIONS

**CGV** : désigne les présentes conditions générales de vente, que la Société BILPAPER ÉDITIONS se réserve le droit de modifier à tout moment.

**Client(s)** : s'entend de toute personne morale ou personne physique, majeure et capable, faisant l'acquisition d'un ou plusieurs produits commercialisés par la Société, dans le cadre de son activité professionnelle.

**BILPAPER** : désigne la Société BILPAPER ÉDITIONS, société à responsabilité limitée (SRL), administrée par Céline Bilquin, immatriculée à la BCE sous le numéro BE0460.284.992, et dont le siège social est sis Chaussée de Tervuren, 50 à 1410 Waterloo (Belgique),

**Produit(s)** : désigne le(s) produit(s) commercialisé(s) par la Société BILPAPER ÉDITIONS, à savoir notamment des cartes postales, enveloppes, marque-pages, affiches, carnets, calendriers, magnets, décapsuleurs, miroirs, porte-clés, boules à paillettes, bougies, tote bags, puzzles, sets de table, etc. à partir d'illustrations sur des thèmes divers et variés réalisées par Céline Bilquin, administrateur de la Société.

**Commande** : tout engagement d'achat de produits par le Client.

**Site internet** : renvoie au site internet [www.bilpaper.com](http://www.bilpaper.com)

### ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION - ACCEPTATION DES CONDITIONS – MODIFICATION

**1.1.** Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de Produits par la Société BILPAPER ÉDITIONS SRL à ses Clients.

**1.2.** Le Client déclare être informé de la possibilité de consulter simplement, librement et à tout moment les présentes CGV qui sont disponibles sur le Site internet, de sorte que toute commande de Produits emporte son acceptation définitive et irrévocable de l'ensemble des droits et obligations ci-après énoncés.

**1.3.** Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente et/ou d'achat, et qu'il ne pourra y être dérogé que moyennant l'accord exprès et écrit de BILPAPER. En conséquence, toute condition contraire opposée par le Client à BILPAPER sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à BILPAPER et ce, quel que soit le moment ou les circonstances dans lesquelles elle aura pu être portée à sa connaissance.

**1.4.** BILPAPER se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. En cas de modification, il sera fait application des CGV en vigueur au jour de la commande.

### ARTICLE 2 : PRODUITS

**2.1.** Les photographies illustrant les Produits sur le Site internet n'entrent pas dans le champ contractuel, de sorte que la responsabilité de BILPAPER ne peut être engagée du fait d'une éventuelle non-conformité du Produit livré avec la photographie présentée sur ledit site.

**2.2.** BILPAPER se réserve expressément, sans que cela ne génère un quelconque droit à indemnisation du Client, le droit de modifier à tout moment, sans préavis, tout ou partie d'un Produit, et le cas échéant, son illustration, sa présentation ou son support.

### ARTICLE 3 : COMMANDES

**3.1.** Les Commandes sont passées par le Client ou par l'intermédiaire du représentant commercial de BILPAPER, de préférence via le Site internet, ou par envoi d'un courrier électronique à l'adresse [contact@bilpaper.com](mailto:contact@bilpaper.com).

**3.2.** La passation d'une Commande par le Client emporte sa reconnaissance expresse de sa prise de connaissance complète des présentes CGV, lesquelles sont disponibles sur le Site internet.

**3.3.** En cas de Commande via courrier électronique, celle-ci sera considérée comme ferme et définitive après acceptation par le Client de la Confirmation de commande établie par BILPAPER. Pour ce faire, le Client apposera sa signature ou son cachet sur la Confirmation de commande qu'il renverra sous format PDF à l'adresse [contact@bilpaper.com](mailto:contact@bilpaper.com), ou confirmera simplement son accord par email. Dans le cas d'une enseigne nationale ou d'une centrale d'achat, un numéro de confirmation de commande émanant du Client peut se substituer à la signature et au cachet.

**3.4.** Après inscription et validation par BILPAPER, le Client pourra passer ses Commandes directement sur le Site internet réservé aux professionnels, accessible à l'adresse suivante : [www.bilpaper.com](http://www.bilpaper.com).

Le Client devra impérativement compléter la case « N° de commande client » si son organisation l'exige, évitant ainsi un litige ultérieur dont BILPAPER ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable.

La commande sera effective et définitive après confirmation via courrier électronique de BILPAPER de la bonne prise en compte de ladite commande (la « Confirmation de commande »).

**3.5.** Pour le développement d'une nouvelle collection personnalisée à la demande du Client, un acompte de création de 200,00 € HTVA sera versé par ce dernier sur le compte bancaire de BILPAPER, ce qui déclenchera alors le processus de création. Cet acompte sera déduit du montant total de la première commande, pour autant que celui-ci dépasse les 500,00 € HTVA.

**3.6.** Toute éventuelle modification de Commande ne sera valable que moyennant l'accord exprès et écrit de BILPAPER. Elle ne pourra être acceptée que dans la mesure où l'éventuelle fabrication d'une Commande particulière n'aura pas été engagée partiellement ou totalement. Elle pourrait en outre donner lieu à une majoration du prix unitaire des Produits commandés.

**3.7.** Le Client s'engage à informer sans délai BILPAPER de toute modification des informations communiquées lors de sa Commande, telle que l'adresse de livraison, les coordonnées de facturation, les références bancaires, etc.

**3.8.** En cas de litige, seule la Confirmation de commande fait foi.

**3.9.** Tous les Produits proposés à la vente le sont sous réserve des stocks disponibles.

**3.10.** BILPAPER se réserve le droit de refuser toute Commande d'un client qui ne serait pas en ordre de paiement d'une facture échue, ou avec lequel il existerait un litige.

BILPAPER pourra refuser ou retarder le traitement d'une commande s'il soupçonne une fraude quelconque, telle que l'usurpation d'identité ou le vol de moyens de paiement.

**3.11.** Le Client sera entièrement responsable de la quantité des Produits commandés et de la gestion de ses stocks, de sorte qu'il ne pourrait tenir BILPAPER pour responsable d'une erreur dans son évaluation de ses besoins et/ou d'une mauvaise gestion de ses approvisionnements de Produits.

#### **ARTICLE 4 : PRIX – FRAIS DE PORT - MODALITÉS DE PAIEMENT**

**4.1.** Les Produits sont facturés en Euros sur base des prix indiqués sur le tableau communiqué au Client et/ou disponibles sur le Site internet au moment de la commande.

Ces prix s'entendent hors TVA, et sont repris dans la Confirmation de commande adressée par BILPAPER au Client par courrier électronique.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la réglementation applicable sont à charge du Client, et viennent s'ajouter au prix de vente.

Le siège social de BILPAPER étant implanté en Belgique, toute Commande passée depuis la France ou autre pays hors Belgique, est soumise à l'application de la TVA intracommunautaire de 0%.

**4.2.** Les prix des Produits affichés sur le Site internet ne comprennent pas les frais de livraison.

À compter de 400 € HTVA d'achat, BILPAPER offre les frais de livraison en Belgique et en France métropolitaine, à l'exception de l'Île de Ré et de l'Île de Noirmoutier pour lesquelles la taxe de péage facturée à BILPAPER par la société de transport sera répercutée à charge du Client.

En-deçà de 400 € HTVA d'achat en Belgique ou en France métropolitaine (exception faite de l'Île de Ré et Noirmoutier), ou pour toute commande dont la livraison est demandée vers l'Île de Ré, Noirmoutier ou une autre destination, les frais de livraison seront facturés, et ce quel que soit le montant de la commande.

4.3. BILPAPER se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et sans avis préalable, étant toutefois précisé que les produits seront facturés sur base des tarifs en vigueur au moment de la validation de commande.

4.4. Toute Commande implique une obligation de paiement du prix et des frais correspondants par le Client, qui reconnaît que la passation de la commande l'engage au paiement de celle-ci.

4.5. BILPAPER peut réclamer dans la Confirmation de commande le paiement d'un acompte de 30% du montant total d'achat, qui devra être versé préalablement à la livraison des Produits commandés. Il en est ainsi notamment pour toute première commande d'un nouveau Client.

Sauf convention particulière, le solde de la facture est payable dans les trente jours calendrier de son émission.

Le fait qu'exceptionnellement, des termes et délais de paiement soient accordés par BILPAPER n'emporte pas renonciation aux présentes CGV.

4.6. Les modes de paiement acceptés par BILPAPER au titre de paiement des Commandes sont les suivants :

- par virement bancaire au crédit du compte bancaire de BILPAPER : BE03 0019 2350 8784 (BIC : GEBABEBB)

- par domiciliation bancaire / LCR

En cas de refus de paiement auprès de la banque d'une LCR, le Client se verra facturer les frais bancaires imposés à BILPAPER.

En aucun cas, le Client ne pourra payer sa Commande au moyen d'un chèque, tout comme il ne pourra pas effectuer de versement sur le compte bancaire du représentant commercial de BILPAPER.

4.7. Toute facture restée impayée à son échéance sera productive de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de 12 % l'an, jusqu'à complet et parfait paiement. Cette pénalité sera calculée sur le montant toutes taxes comprises de la somme restant due, et courra à compter de la date d'échéance de la facture.

En outre, le montant de la facture sera majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité de 15 % avec un minimum de 150 € à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts pouvant être dus.

4.8. Aucune réclamation, quelle qu'en soit sa nature, n'est susceptible de reporter la date d'échéance des factures.

Une éventuelle déduction et/ou compensation n'est envisageable que moyennant l'accord écrit et préalable de BILPAPER.

Si le Client est redevable de plusieurs factures à l'égard de BILPAPER, l'imputation des paiements s'effectuera sur les dettes les plus anciennes.

En cas de difficulté de recouvrement antérieure, d'insolvabilité du Client ou de tout changement de la situation financière de ce dernier, BILPAPER se réserve le droit d'exiger du Client des garanties supplémentaires et/ou des modalités de paiement particulières, voire de refuser, de donner suite aux Commandes faites par le Client.

#### **ARTICLE 5 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - TRANSFERT DES RISQUES**

5.1. Les Produits demeurent la propriété pleine et entière de BILPAPER jusqu'au paiement intégral du prix de vente par le Client, en principal et accessoires, et ce en quelque main qu'il se trouve, étant précisé que seul l'encaissement effectif par BILPAPER des sommes dues par le Client vaut paiement.

Il en va de même en cas de non-paiement du prix par le Client ou de procédure collective le concernant, et ce même si le Produit a fait l'objet d'une transmission (vente ou autre) à une tierce personne conformément à la législation en vigueur.

5.2. En cas de non-paiement, les Produits seront restitués, aux frais du Client, à BILPAPER qui conservera l'éventuel acompte payé à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

5.3. La disposition 5.1 ne fait pas obstacle au transfert au Client, au moment de la réception par lui ou par un tiers désigné autre que le transporteur, des risques de perte ou de dommages des Produits faisant l'objet de la réserve de propriété, ainsi que des risques de dommages qu'ils pourront entraîner.

Le Client s'engage à se doter d'une assurance couvrant la perte, la disparition et la détérioration des Produits. En cas de disparition, de perte ou de détérioration des Produits remis au Client et non encore réglés, l'indemnité d'assurance consécutive à leur disparition reviendra à BILPAPER puisqu'elle est substituée aux Produits dont elle est restée propriétaire. BILPAPER pourra exercer son action en revendication même si elle a demandé le paiement des Produits vendus au Client, cette demande ne constituant pas une renonciation au bénéfice de la clause de réserve de propriété.

## **ARTICLE 6 : LIVRAISON - RECLAMATIONS**

**6.1.** BILPAPER est libre de choisir son propre mode d'expédition des Produits.

La livraison s'effectue à l'adresse indiquée par le Client au moment de sa Commande. Le Client se porte garant de l'exactitude des renseignements de livraison communiqués à BILPAPER, de sorte que cette dernière décline toute responsabilité en cas de retard ou de défaut de livraison qui serait dû à l'inexactitude ou au manque de précision des coordonnées de livraison.

La modification d'adresse de livraison d'une commande déjà expédiée est strictement impossible.

Si, pour une raison imputable au Client, le colis doit être retourné par le transporteur à BILPAPER, le nouvel envoi dudit colis au Client sera facturé à ce dernier à prix coûtant.

**6.2.** Au délai de livraison indiqué sur le Site internet lors de la Commande par le Client s'ajoute un délai de fabrication et/ou préparation de la commande, à savoir :

- 15 à 20 jours ouvrés pour les cartes postales, enveloppes, marque-pages, affiches, magnets, décapsuleurs, miroirs, porte-clés, bougies ;

- 30 à 60 jours ouvrés pour les carnets, calendriers, boules à paillettes, tote bags, puzzles.

BILPAPER s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter ces délais, qui sont toutefois donnés à titre indicatif. Aucune indemnité d'aucune sorte ne pourra être réclamée à BILPAPER par le Client si ce délai ne peut être respecté pour quelque raison que ce soit.

**6.3.** Pour des raisons de disponibilité des différents Produits, en cas de commande de plusieurs Produits dans une même commande, celle-ci est susceptible d'être livrée en plusieurs fois au Client, à charge toutefois pour ce dernier de ne régler que les frais correspondants à une seule livraison.

Dans le cas où le Client souhaiterait différents lieux de livraison, il devra passer autant de commandes qu'il souhaite de lieux de livraison, chaque commande passée impliquant le paiement de frais de livraison distincts.

**6.4.** Les Produits voyagent aux risques et périls du Client.

**6.5.** Une fois la livraison effectuée, le Client est tenu de vérifier immédiatement si celle-ci est complète et si la marchandise est endommagée, en l'ouvrant en présence du livreur. En cas de signature du bon de livraison, le Client est considéré comme ayant accepté le Produit livré en l'état lors de sa délivrance. Ainsi, une fois le bon de livraison accepté et signé sans mention de la part du Client, BILPAPER ne pourrait être tenue responsable des dommages liés au transport, et ne prendra pas en charge les frais de remboursement/remplacement des Produits endommagés.

D'éventuelles réclamations doivent être adressées sans délai à la Société de transport.

**6.6.** Le Client doit également s'assurer que les Produits livrés correspondent à sa Commande. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les Produits sont réputés conformes à la Commande si aucune réclamation écrite concernant la qualité, la quantité ou le prix n'a été formulée par le Client, soit par courriel avec accusé de réception à l'adresse [contact@bilpaper.com](mailto:contact@bilpaper.com), soit par courrier recommandé à l'adresse postale du siège social de BILPAPER (Chaussée de Tervuren, 50 à 1410 Waterloo, Belgique), avec indication de la référence de la Commande, endéans les huit jours calendrier suivant la date de livraison ou d'enlèvement.

**6.7.** En cas de réclamation émise par le Client, BILPAPER s'engage à remettre un avoir au Client ou à remplacer dans les plus brefs délais et à ses frais, tout Produit :

- avéré manquant, après vérification et approbation auprès de son stock des informations jugées utiles telles que le bon de préparation, le poids, le nombre de colis ;

- cassé, abîmé, ou non conforme, pour autant que le Client en apporte la preuve au moyen de justificatifs sérieux.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée sans le respect des formalités qui précèdent.

## **ARTICLE 8 : GARANTIE DE CONFORMITÉ**

**8.1.** Tous les Produits sont garantis conformes par BILPAPER, pour autant que les Produits soient conservés par le Client dans des conditions adéquates.

BILPAPER ne peut être tenue pour responsable des conséquences d'un stockage, d'une manutention ou d'une utilisation inadaptée de ses Produits, le Client et l'utilisateur des Produits étant maîtres de leur conservation, manipulation et emploi, à compter de la livraison des Produits.

La responsabilité de la société BILPAPER ne pourrait ainsi être engagée que s'il est démontré que le dommage résulte d'un défaut du Produit ou d'une faute de sa part, et se limiterait à l'indemnisation du préjudice direct causé.

Le Client supporte la responsabilité et la charge des risques liés aux Produits dès la livraison, même dans le cas où les Produits resteraient la propriété de la société BILPAPER, notamment lorsque les Produits sont sous réserve de propriété et non payés intégralement. Le Client certifie être couvert par une police d'assurance garantissant les dommages subis ou causés par les Produits pour des montants appropriés.

**8.2.** En cas de défaut de conformité ou de défectuosité(s) apparente(s) d'un Produit, le Client doit :

- en informer sans délai BILPAPER par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale de son siège social : Chaussée de Tervuren, 50 à 1410 Waterloo (Belgique), ainsi que par e-mail avec accusé de réception à l'adresse électronique suivante : [contact@bilpaper.com](mailto:contact@bilpaper.com) ;
- fournir à BILPAPER toute information et toute justification relative au défaut de conformité et/ou aux défectuosités constatées dans les délais requis ;
- fournir à BILPAPER les références de la Commande des Produits ainsi qu'une copie du bon de livraison ou de la facture associée à la Commande ;

**8.3.** La garantie ne couvre pas les défauts ou détériorations résultant d'un accident extérieur ou d'une manipulation non conforme du Produit imputable au Client ou au transporteur.

Ne sont pas non plus garantis :

- l'usure normale du Produit (ainsi par exemple, les bulles d'air pouvant apparaître au fil du temps dans les boules à paillettes par effet d'évaporation du liquide, les taches de rouille pouvant apparaître sur les aimants exposés à une certaine humidité, ou encore l'usure des produits de papeterie due à leur manipulation par tout un chacun) ;
- les accidents extérieurs détériorant le Produit et les dommages de toute nature non imputables à BILPAPER (utilisations anormales, défaut de surveillance ou de stockage, intempéries etc.) ;
- les modifications du Produit non prévues ou non spécifiées par BILPAPER.

**8.4.** Aucun Produit jugé par le Client impropre à la vente ne pourra être détruit sans l'accord écrit et préalable de la société BILPAPER.

Tout retour de Produits justifié par leur non-conformité, leur usure anormale ou leur défectuosité apparente, contre remplacement ou remise d'un avoir, ne pourra intervenir qu'après accord écrit et préalable de BILPAPER, avec indication précise du (des) motif(s) de retour.

Les Produits sont retournés dans l'état où BILPAPER les a livrés, dans leur emballage d'origine en parfait état, dans les huit jours après l'accord écrit donné par BILPAPER à l'adresse suivante : Chaussée de Tervuren, 50 à 1410 Waterloo (Belgique). Les Produits doivent être retournés en recommandé ou en suivi. Les frais de retours des Produits seront assumés par BILPAPER si et seulement si la réclamation du Client est considérée comme justifiée dans les conditions précisées ci-dessus. S'agissant des autres cas de retours des Produits qui ne seraient pas relatifs à la non-conformité ou à la défectuosité de ceux-ci, les frais de retour seront à la charge et sous la responsabilité du Client.

## **ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

**9.1.** Les Produits sont protégés, dans le monde entier, par les Droits de Propriété intellectuelle, et notamment les droits d'auteur, dessins et modèles, marques, brevets attachés aux Produits et dont BILPAPER est exclusivement titulaire.

Ces Produits ne peuvent donc en aucun cas faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, exploitation, diffusion, prêt, échange ou cession, de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement, transformation ou utilisation à quelque titre que ce soit de tout ou partie des Droits de Propriété intellectuelle attachés aux Produits de BILPAPER, sans autorisation expresse et préalable de BILPAPER.

Le Client s'interdit ainsi tout acte de reproduction ou d'utilisation des visuels, des modèles de produits, conditionnements, marques ou signes distinctifs, inventions, techniques ou savoir-faire utilisés par BILPAPER, ainsi que tout acte tendant à l'appropriation de ces éléments, qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection par BILPAPER par un brevet, marque, dessin et modèle enregistré ou d'un droit d'auteur.

**9.2.** Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti. Par conséquent, seules sont autorisées la reproduction et la représentation du contenu telles que permises par le Code de droit économique belge, au bénéfice strictement personnel du Client et pour une utilisation professionnelle.

9.3. Le Client reconnaît en outre expressément que BILPAPER dispose de la propriété intellectuelle et d'auteur des fichiers téléchargeables sur le Site internet. Le Client s'interdit ainsi de céder, utiliser et/ou distribuer les fichiers téléchargés (sauf accord exprès et préalable de BILPAPER) et renonce à tout droit de reproduction. Le Client reconnaît que les fichiers ne sont pas libres de droits, et sont réservés à un usage personnel à titre de consommateur. Il renonce à toute utilisation à des fins commerciales, lesquelles sont strictement interdites.

9.4. En cas de non-respect de ce qui précède, BILPAPER se réserve le droit de poursuivre le contrevenant en violation des droits de propriété intellectuelle et dommages et intérêts.

9.5. Enfin, le Client s'interdit plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, de quelque façon que ce soit, aux droits de BILPAPER.

## **ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ - LITIGE**

10.1. La responsabilité de BILPAPER ne peut être engagée en cas de non-exécution totale ou partielle, temporaire ou définitive, des commandes, dans les cas suivants :

- si les conditions de paiement stipulées sur le bon de commande ou les obligations du Client en vertu des présentes CGV n'ont pas été observées par le client ;
- si les renseignements nécessaires pour l'exécution de la commande ne sont pas parvenus à BILPAPER en temps utile ;
- en cas de vol, perte ou dégradation de la commande après son départ de l'unité d'établissement de BILPAPER ;
- en cas de force majeure, entendu comme tout événement soudain, imprévisible et inévitable tel qu'une émeute, attentat, insurrection, guerre civile ou étrangère, fait du prince, grève, lock-out, épidémie, panne ou coupure d'électricité de plus de 24 heures, rupture des réseaux de communication, incendie, glissement de terrain, inondation, dégât causé par la foudre, catastrophe naturelle, accident de la circulation, accident d'outillage, rebuts de pièces importants en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports et/ou services postaux, impossibilité de s'approvisionner ou retard des fournisseurs de BILPAPER, ou toute autre cause quelconque indépendante de la volonté de BILPAPER, affectant les activités de BILPAPER, de ses fournisseurs, de ses sous-traitants ou de toute autre personne physique ou morale ayant un rapport direct avec la vente, la fabrication, l'expédition ou la livraison des biens faisant l'objet de la commande.

10.2. En cas de livraison d'un produit hors Union Européenne, BILPAPER ne peut être tenue pour responsable du non-respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans le pays de réception du Produit.

10.3. BILPAPER ne contrôle pas les sites Web qui sont directement ou indirectement liés au Site Internet, de sorte qu'elle exclut toute responsabilité au titre des informations qui y sont publiées. Les liens vers des sites web de tiers ne sont fournis qu'à titre indicatif et aucune garantie n'est fournie quant à leur contenu.

10.4. En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à BILPAPER aux fins de tenter de dégager une solution à l'amiable, chacune des parties s'engageant à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à la résolution amiable du litige.

En cas d'échec, tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV ou du contrat, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, seront soumis au seul droit belge et à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon (Belgique).

En cas de traduction des présentes CGV et autres documents liant le Client à BILPAPER (contrat, confirmations de commande, factures, bons de livraison, etc.), seuls les documents d'origine rédigés en français feront foi.

## **ARTICLE 11 : CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE**

### *11.1. Reprise d'invendus*

Les Produits BILPAPER n'ayant pas de limite dans le temps, ils sont en vente ferme, de sorte qu'aucune reprise d'invendus n'est envisageable.

A titre exceptionnel, les cartes postales de Noël et fin d'année **non personnalisées** (càd qui ne comportent pas le nom d'une ville ou autre lieu en particulier) peuvent faire l'objet d'une reprise d'invendus, moyennant l'accord écrit et préalable de BILPAPER, et pour autant que la facture initiale ait été totalement réglée.

Les avoirs liés à cette opération ne sont pas remboursables, mais déductibles de factures ultérieures.

Une décote de 25% de la valeur initiale sera toutefois imputée sur les Produits repris, cette décote étant portée à 50% si le Client entend retourner à BILPAPER plus de la moitié des Produits commandés initialement.

Les Produits retournés doivent être retournés, aux frais du Client, à l'adresse du siège social de BILPAPER au plus tard pour le 1<sup>er</sup> mars de l'année nouvelle, en parfait état et non étiquetés. A défaut, aucun avoir ne sera accordé.

#### *11.2. Mise à disposition de tourniquets et présentoirs.*

BILPAPER peut décider de mettre un tourniquet ou présentoir à disposition du Client, pour autant que la quantité de Produits commandés permette de remplir complètement ledit tourniquet et/ou présentoir.

Les tourniquets et/ou présentoirs livrés par BILPAPER au Client, sont prêtés à titre gracieux et restent par conséquent à tout moment sa propriété.

En contrepartie, ils doivent n'être utilisés qu'à la présentation exclusive des Produits de BILPAPER.

Dès l'instant où le Client n'aura plus la possibilité ou le souhait de remplir intégralement le tourniquet ou présentoir avec des Produits BILPAPER, il devra le retourner, à ses frais, à l'adresse du siège de BILPAPER.

Tout tourniquet jeté, cédé ou endommagé par le Client sera facturé par BILPAPER.

Les présentoirs en retour voyageant sous la responsabilité du Client, il est conseillé d'utiliser un transporteur pour effectuer cette tâche et de les protéger correctement. Dans le cas de réception d'un tourniquet endommagé lors du transport, BILPAPER se réserve le droit de le facturer au tarif en vigueur, libre au Client par la suite de se retourner contre son transporteur.

### **ARTICLE 12 : RÉOLUTION DE VENTE - RÉILIATION DE COMPTE**

**12.1.** BILPAPER est en droit de résoudre la vente de plein droit en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations contractuelles, notamment s'il est en retard de paiement d'une facture de plus de huit jours calendrier après son échéance ou s'il s'avère qu'il n'exécutera pas ou risque sérieusement de ne pas exécuter l'une de ses obligations principales.

**12.2.** Par ailleurs, le non-respect par le Client des obligations souscrites aux termes des CGV, et en particulier en cas de fraude ou de toute tentative de fraude, et de tout défaut de paiement même partiel d'une commande, pourra entraîner la suspension de l'accès au Site Internet, voire la résiliation de son compte client en fonction du degré de gravité des agissements en cause, sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourrait solliciter BILPAPER.

### **ARTICLE 13 : INDÉPENDANCE DES CLAUSES**

**13.1.** Le fait pour BILPAPER de ne pas mettre en œuvre, à un moment donné, l'une ou l'autre clause des présentes CGV ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

**13.2.** Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes CGV serait considérée comme illégale ou inopposable au Client par une décision de justice, cela n'affectera pas les autres dispositions des CGV, qui demeureront applicables.